

DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2014

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 12 JUIN 2014

L’an deux mille quatorze, le 12 juin à 20 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes « Cœur de Nacre », légalement convoqué, s’est réuni à Douvres-la-Délivrande.

Etaients présents :

Mmes GRENEU, LENOEL, CAUMONT, VASSE, JEANNE, WOJTASZEK, HETIER, FRUGERE, CRENEL, JOLIMAITRE.
MM. YAOUANC, GUILLOUARD, GAUQUELIN, LEPORTIER, LOUSSOT, BOUCHARD, LERMINE, LEVIONNOIS,
LEFORT, DUBOIS, TRACOL, GUINGOUAIN, JOUY, CHANU, DUTERTRE, BRAC de la PERRIERE, LETHUILLIER,
TARLET, DUCOULOMBIER, TRANQUART.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mme ROUSSEAU
M. TOMALAK

Absents excusés :

MM. DELAHAYE, VILAIN, NAUDIN

Madame WOJTASZEK a été élue secrétaire.

M. JOUY accueille les membres du Conseil communautaire et délivre quelques informations :

- Installation de Caen Métropole

Le syndicat Caen Métropole a été installé le 27 mai. Sonia de la Provôté a été élue Présidente.

Cœur de Nacre sera représenté au bureau par :

- Thierry LEFORT
- Patrick LERMINE
- Franck JOUY

Thierry LEFORT a été élu vice-président de la commission urbanisme commercial.

Les principaux projets en cours :

- La contractualisation avec la Région pour le financement des projets du territoire : Appel à candidature pour mobiliser des fonds européens (Programme LEADER)
- Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) : mettre en compatibilité le document avec les lois Grenelle (Trame verte et bleue, SAGE Orne Aval Seullles...) avant le 1^{er} janvier 2017
- Réflexions sur l’urbanisme commercial à l’échelle du territoire : examen des scénarios d’aménagement pour réglementer les installations
- Coopération Métropolitaine : il s’agit d’envisager des partenariats avec les autres agglomérations régionales notamment le Havre

- Installation SYVEDAC

Le SYVEDAC s’est réuni le 27 mai. François Le QUERLER a été élu Président. Jean-Alain TRANQUART a été élu 1^{er} Vice-Président. Yves GAUQUELIN est membre du bureau.

L’enjeu sera la poursuite de la mise en œuvre du plan de prévention afin de réduire la production de déchets, tout en maîtrisant le coût du service de traitement des déchets.

- Réforme territoriale

Le Président de la République a annoncé mardi 3 juin une profonde réforme des périmètres et compétences des collectivités territoriales. Concernant l’intercommunalité, le seuil minimum pour l’existence d’une Communauté de Communes serait de 20 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2017. Les compétences seraient renforcées avec la suppression des Départements envisagée d’ici 2020 et des régions regroupées et étendues (14 Régions).

Un projet de loi devrait être présenté en Conseil des Ministres le 18 juin concernant les régions et discuté dès juillet au Parlement. Un second projet concernant le renforcement de l’intercommunalité sera présenté peu après et discuté au Parlement dès l’automne.

- Calendrier prévisionnel des prochains Conseils communautaires :

- Mardi 8 juillet 18h30
- Jeudi 18 septembre 20h30
- Mardi 4 novembre 18h30
- Jeudi 18 décembre 20h30

1 – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 17 AVRIL ET 29 AVRIL 2014

Aucune remarque n'ayant été formulée, les procès-verbaux de la réunion du Conseil communautaire en date du 17 avril et 29 avril 2014 sont adoptés à l'unanimité.

2 – RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau a délibéré sur les points suivants lors de sa séance du **21 mai 2014** :

- Approbation de l'offre de l'Agence Schneider pour réaliser la déclaration de projet relative à la création d'une aire de grand passage pour l'accueil des gens du voyage pour un montant de 5 800 € HT. L'objet de cette procédure réglementaire est la mise en conformité du document d'urbanisme de la commune concernée. Elle est menée conjointement avec les services de l'Etat, préalablement à la réalisation concrète de l'opération prévue pour l'été 2015.
- Approbation d'une rémunération au stagiaire chargé d'une étude de l'offre sportive sur Cœur de Nacre. Gratification versée dans les limites fixées par la réglementation et conformément à la convention de stage, soit 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.
- Adhésion de l'école de musique intercommunale à la Confédération Musicale de France pour un montant annuel de 250 €.
- Approbation pour réaliser des travaux d'aménagement dans un local de la pépinière d'entreprises permettant le stockage de matériel et de publications de la collectivité. Au terme d'une mise en concurrence, Monsieur le Président a signé le devis proposé par l'entreprise MPI (Luc-sur-mer) pour un montant de 4 106,80 € HT.
- Avis favorable de principe sur le projet d'extension commerciale de la société DOUVRES DISTRIBUTION (Hyper U) eu égard aux orientations de la charte d'aménagement de Cœur de Nacre qui prévoit notamment le développement d'un pôle commercial et de services à cet endroit.

Le projet de DOUVRES DISTRIBUTION sera examiné par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Cœur de Nacre est propriétaire des parcelles cadastrées section AA n°84 et 85 sur lesquelles est implanté le centre aquatique AQUANACRE et qui pourraient également accueillir l'équipement culturel communautaire. Ces parcelles jouxtent l'emprise du projet de la société DOUVRES DISTRIBUTION. A ce titre, des échanges de terrains pourraient être nécessaires afin de faciliter la réalisation de ces deux projets. Le Conseil communautaire sera sollicité ultérieurement pour examiner l'opportunité de ces échanges.

3 – AFFAIRES GENERALES

3-1 Adoption du règlement intérieur

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LOUSSOT qui rappelle que le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation du Conseil communautaire. Ce document fixe les conditions de fonctionnement de la Communauté de communes, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Plusieurs observations ont été émises par les membres du bureau et ont été intégrées au projet de règlement :

- Ouverture des commissions aux conseillers municipaux et personnes extérieures (art 27)
- Rappel des règles de confidentialité (art 29)
- Envoi dématérialisé des convocations des commissions (art 29)
- Envoi dématérialisé des convocations du bureau (art 33)
- Précisions sur les règles de pouvoir pour les votes du bureau (art 33)

M. Le Président propose d'adopter le projet de règlement joint à la note de présentation.

**→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,
ADOpte le règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes Cœur de Nacre.
AUTORISE M. le Président à signer le règlement intérieur.**

3-2 Composition de la Commission d'appel d'offres / Délégation de service public

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur LOUSSOT qui rappelle que le Conseil communautaire doit procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres. Conformément à l'article 22 du Code des marchés publics, elle est présidée par le Président de la collectivité et composée de 5 membres. Il faut également élire 5 membres suppléants.

Il est proposé que cette commission soit également compétente pour procéder au choix du titulaire d'une délégation de service public, dans le respect de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Sont candidats :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. DUBOIS	M. LEFORT
M. LOUSSOT	M. LERMINE
M. GUINGOUAIN	M. GUILLOUARD
M. GAUQUELIN	M. LEPORTIER
Mme CAUMONT	Mme WOJTASZEK

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, élit les membres de la Commission d'appel d'offres / Délégation de service public tels que désignés ci-dessus.

3-3 Commission Intercommunale des Impôts Directs : proposition de la liste des commissaires

M. JOUY, Président précise que le Conseil communautaire doit proposer une liste de commissaires pour la commission intercommunale des impôts directs.

Cette commission est composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

L'article 1650 A-2 dispose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions prévues au 1, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les conditions prévues pour les commissaires à l'article 1650 A-1 disposent que les personnes proposées doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être familiarisées avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission. La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Après consultation des communes membres, la liste suivante est proposée :

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	
20 Titulaires	20 Suppléants
<u>Anguerny</u> LEMARIGNIER Alain	<u>Anguerny</u> GUILLOUARD Jean-Luc
<u>Anisy :</u> POUTEAU Michel	<u>Anisy :</u> DESLANDES Michel
<u>Basly :</u> FAISANT Claude	<u>Basly :</u> LORPIN Maurice
<u>Bernières-sur-mer :</u> LOUSSOT Jean-Pierre AUBREE Janine	<u>Bernières-sur-mer :</u> LEPORTIER Denis LENOEL Annick
<u>Colomby-sur-Thaon :</u> LIZIARD Florence	<u>Colomby-sur-Thaon :</u> DUGAST Bruno
<u>Cresserons :</u> LERMINE Patrick	<u>Cresserons :</u> CHAFFRAIX Yves CAUMONT Marie-Françoise
<u>Douvres-la-Délivrande :</u> LEFORT Thierry HORLAVILLE Claire DUBOIS Patrick NAUDIN François DETHAN-CASSIGNEUL Anne	<u>Douvres-la-Délivrande :</u> VERMES Chantal Hue Xavier DELABY Emmanuelle
<u>Langrune-sur-mer :</u> GUINGOUAIN Jean-Luc QUINETTE Marc	<u>Langrune-sur-mer :</u> WENTZEL Jacqueline AMELINE Jean-Pierre
<u>Luc-sur-mer :</u> BOSSARD Claude FICHOT François	<u>Luc-sur-mer :</u> CRENEL Claudie HEUTTE Martial LAURENT Olivier
<u>Plumetot :</u> LETHUILLIER Guillaume	<u>Plumetot :</u> TARLET Jean-Pierre
<u>Saint-Aubin-sur-mer :</u> LEMOIGNE Thierry GUYARD Philippe	<u>Saint-Aubin-sur-mer :</u> BONNIN Vincent PROVOT Nicolas
<u>Hors Communauté de Communes</u> CARPENTIER Laurence	<u>Hors Communauté de Communes</u> VANDOORNE Marc

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de proposer la liste ci-dessus de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants au directeur départemental des finances publiques.

3-4 Composition du Comité de gestion du centre aquatique

M. le Président donne la parole à Mme VASSE qui propose de désigner les membres (environ 6 à 8 personnes) qui siégeront au sein du Comité de gestion du Centre aquatique. Ce comité se réunit pour contrôler l'exécution du contrat de délégation de service public avec le délégataire, Espace Récréa.

Sont candidats :

Mme VASSE	M. JOUY
M. LEFORT	M. GUILLOUARD
M. LERMINE	M. LEPORTIER
M. LOUSSOT	Mme ROUSSEAU

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, nomme les membres qui siégeront au sein du Comité de gestion du Centre aquatique, tels que désignés ci-dessus.

4 – POLITIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE

4-1 Ecole de musique : approbation des tarifs pour les cours et les locations d'instruments

M. le Président donne la parole à Mme VASSE, Vice-présidente en charge de la politique culturelle et sportive, qui présente les tarifs proposés pour les cours et les locations d'instrument de l'école de musique applicable à compter de la prochaine rentrée (2014/2015).

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs (cours et locations d'instrument) de l'école de musique pour l'année 2014/2015.

4-2 Transport scolaire : lancement d'un marché pour le transport des élèves vers le centre aquatique

M. le Président donne la parole à Mme VASSE, Vice-présidente en charge de la politique culturelle et sportive, qui rappelle que la Communauté de communes est compétente pour le transport scolaire de desserte du centre aquatique, à l'exclusion de tout autre transport collectif. Chaque établissement scolaire de notre territoire bénéficie tout au long de l'année de créneaux au centre aquatique.

Afin de permettre la mise en place du transport des scolaires vers le centre aquatique dès la rentrée de septembre 2014, il est proposé d'approuver le lancement d'un marché de services, à bons de commande, sur une durée maximum de 4 ans et d'autoriser le Président à sélectionner le prestataire, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et après décision de la Commission d'appel d'offres.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'un marché de services, à bons de commande, sur une durée maximum de 4 ans pour organiser le transport des élèves de notre territoire vers le centre aquatique.

AUTORISE le Président à sélectionner le prestataire et à signer le marché, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et après décision de la Commission d'appel d'offres.

INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

5-1 Lancement d'un marché de prestation de services pour la gestion de la pépinière d'entreprises

M. le Président donne la parole à Monsieur LERMINE, Vice-Président en charge du développement économique qui rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé l'achat d'un ensemble immobilier situé rue Philippe Lebon à Douvres-la-Délivrande sur la parcelle cadastrée ZH n°250 pour la somme de 530 000 €, afin d'y réaliser une pépinière d'entreprises et un espace de plateau bureaux.

L'acte d'acquisition a été signé le 11 décembre 2013. Préalablement à l'accueil des jeunes entreprises au sein de la pépinière, des travaux de réhabilitation vont être réalisés au cours du dernier trimestre 2014.

Il convient aujourd'hui de confier la gestion de l'équipement à un prestataire de service qui devra respecter les missions que lui assigne le maître d'ouvrage dans le cahier des charges. En effet, il est important de sélectionner le prestataire pour qu'il puisse travailler sur le projet avant l'ouverture officielle de l'équipement (organisation de la communication, rédaction des documents administratifs, de la grille tarifaire, etc.).

Les principales missions du prestataire seront les suivantes :

- Assurer l'accueil et le bon fonctionnement de l'établissement et de ses abords
- Promouvoir l'équipement
- Recevoir et présélectionner les candidats
- Informer et orienter les porteurs de projet
- Assurer le suivi et l'animation des entreprises locataires
- Accompagner les locataires vers la sortie du dispositif de pépinière
- Assurer la gestion administrative de la structure

Le montant prévisionnel du marché est de 30 000 € HT / an. Ce marché est reconductible trois fois maximum.

M. LERMINE propose de valider le lancement du marché de prestation de services pour la gestion de la pépinière d'entreprises et d'autoriser le Président à sélectionner les entreprises, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE le lancement des procédures de passation du marché public de prestation de services pour la gestion de la pépinière d'entreprises de Cœur de Nacre

AUTORISE le Président à sélectionner le prestataire, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5-2 Lancement des marchés de travaux pour la pépinière d'entreprises

M. le Président donne la parole à Monsieur LERMINE, Vice-Président en charge du développement économique qui rappelle que par délibération en date du 4 décembre 2013, le Conseil communautaire a autorisé l'achat d'un ensemble immobilier situé rue Philippe Lebon à Douvres-la-Déivrande sur la parcelle cadastrée ZH n°250 pour une surface de 8 454 m² et pour la somme de 530 000 €, afin d'y réaliser une pépinière d'entreprises et un espace de plateau bureaux. L'acte d'acquisition a été signé le 11 décembre 2013.

Préalablement à l'accueil des jeunes entreprises au sein de la pépinière, des travaux de réhabilitation doivent être réalisés. Pour cela, la commission d'appel d'offres a retenu, après autorisation du Conseil communautaire, l'entreprise CGF pour une mission de maîtrise d'œuvre le 12 mars 2014.

M. LERMINE propose aujourd'hui de valider le lancement des marchés publics de travaux pour réhabiliter le bâtiment sur la base de l'avant-projet détaillé (cahier de plans et notice technique).

En outre, afin de permettre un commencement des travaux en septembre 2014, il est proposé d'autoriser le Président à sélectionner les entreprises, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres dans la limite d'une enveloppe financière de 260 000 € HT.

Si, lors de l'ouverture des plis, il s'avère que le montant total des travaux dépasse cette enveloppe, une nouvelle autorisation du Conseil communautaire serait alors nécessaire pour attribuer lesdits marchés.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

AUTORISE le lancement des procédures de passation des marchés publics de travaux destinés à la réhabilitation d'un bâtiment artisanal situé 3/5 rue Philippe Lebon à Douvres-la-Déivrande en une pépinière d'entreprises et un espace de plateau bureaux

AUTORISE le Président à sélectionner les entreprises, conformément aux dispositions du code des marchés publics et après décision de la commission d'appel d'offres dans la limite d'une enveloppe financière de 260 000 € HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

6 – AFFAIRES FINANCIERES

6-1 Budget annexe Pépinière d'entreprise – Décision modificative n°1

M. le Président donne la parole à Monsieur LOUSSOT, Vice-Président en charge des finances qui indique qu'il convient d'établir une décision modificative au sein du budget annexe de la pépinière d'entreprises.

Il s'agit d'écritures budgétaires et non d'ouvertures de crédits supplémentaires, permettant le paiement des dépenses par le comptable public.

→ **Le Conseil communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative du budget annexe de la pépinière d'entreprises (DM1), conformément au tableau ci-dessous.

INVITE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

BUDGET ANNEXE : PEPINIERE D'ENTREPRISES

DECISION MODIFICATIVE N°1/2014

Section	Chapitre	Article	Libellé	BP 2014	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	BP + DM	
<u>Investissement</u>	20	2031	Frais d'études	2 100,00	20 000,00		22 100,00	
		2033	Frais d'insertion	1 000,00	6 000,00		7 000,00	
	21	21318	Travaux	150 000,00	-6 000,00		144 000,00	
		2184	Mobilier	20 000,00	-20 000,00		0,00	
				<u>TOTAL</u>		0,00	0,00	

7 – QUESTIONS DIVERSES

M. LEFORT informe le Conseil que l'été approche et que nous ne serons pas à l'abri de l'arrivée sur notre territoire des gens du voyage. Il regrette qu'aucune proposition de terrain temporaire ne soit parvenue à la Communauté de communes pour accueillir les grands rassemblements et estime que tous ensemble nous devons assumer ce manquement.



La séance est levée à 21h50.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Franck JOUY'.

Franck JOUY

Le Secrétaire de séance,

Nadine WOJTASZEK

Les conseillers communautaires,

ANGUERNY

Jean-Luc GUILLOUARD

Alain YAOUANC

ANISY

Jean VILAIN

Nicolas DELAHAYE

BASLY

Yves GAUQUELIN

Laurence GRENEU

BERNIERES SUR MER

Jean-Pierre LOUSSOT

Denis LEPORTIER

Annick LENOEL

COLOMBY SUR THAON

Bernard TOMALAK

Jérôme BOUCHARD

CRESSERONS

Patrick LERMINE

Marie-Françoise CAUMONT

Denis LEVIONNOIS

DOUVRES LA DELIVRANDE

Thierry LEFORT

Raphaël TRACOL

Patrick DUBOIS

Christine VASSE

François NAUDIN

Isabelle ROUSSEAU

Evelyne JEANNE

LANGRUNE SUR MER

Jean-Luc GUINGOUAIN

Blandine HETIER

LUC SUR MER

Philippe CHANU

Christian DUTERTRE

Carole FRUGERE

Claudie CRENEL

Thierry BRAC de la PERRIERE

PLUMETOT

Guillaume LETHUILLIER

Jean-Pierre TARLET

SAINT AUBIN SUR MER

Jean-Paul DUCOULOMBIER

Jean-Alain TRANQUART

Marie-Thérèse JOLIMAITRE